

**COMPTE RENDU**  
**de la séance du**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 29 avril 2019**

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 29 avril 2019 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric BRET, maire.

**Présents :**

Monsieur Frédéric BRET,  
Monsieur Jean-Michel PICOT,  
Monsieur Thierry GERARD,  
Madame Françoise VAN WETTER,  
Monsieur Alexandre GENNARO,  
Madame Joséphine KUDIN,  
Monsieur Jean-Louis LANFANT,  
Monsieur Marc CHAUVIN,  
Monsieur Gilbert DUBONNET,  
Monsieur Yves MARECHAL,  
Monsieur Philippe MANTELLO,  
Madame Isabelle CHABERT,

Madame Sophie MUZEAU,  
Monsieur Denis JACQUELIN,  
Madame Angélique GUILLAND,  
Madame Stéphanie ORR,  
Madame Christelle CHALENDARD,  
Madame Karine POIROT,  
Madame Françoise SAINT PIERRE,  
Monsieur Robert GARDETTE,  
Madame Viviane COQUILLAUX,  
Monsieur Gérard BLANC,  
Madame Brigitte BEL.

**Absents représentés :**

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :  
Madame Chantal GIORDA à Madame Joséphine KUDIN,  
Madame Aya N'GUESSAN à Monsieur Jean-Michel PICOT,  
Monsieur Julien MONNET à Monsieur Frédéric BRET.

**Absent :**

Monsieur Kenzy LAMECHE.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 23 avril 2019.

Affichage de la convocation le mardi 23 avril 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Thierry GERARD comme secrétaire de séance :

- **DECIDE**, à l'unanimité, la création de 6 emplois saisonniers du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019, à temps complet et pour des périodes de deux semaines, affectés au service Environnement de la commune.

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
[www.laravoire.com](http://www.laravoire.com)

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention financière et l'annexe financière à intervenir avec le SDES dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité pour le réaménagement de la route des Chevaliers tireurs.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat à intervenir avec l'Ecole de musique « Onde et Notes ».
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de sécurisation du groupe scolaire de Pré Hibou ; sollicite une subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires.
- **SOLLICITE**, à l'unanimité, le Département de la Savoie pour l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible au titre de l'action « 1.1.2 Créer / requalifier des espaces publics en lien avec le développement résidentiel » du CTS pour la réalisation du parking silo.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la mise à disposition à titre gratuit de la licence de débit de boissons de catégorie 4 à Madame Laurie VAUCHER, gérante de la brasserie « Le LAURIE'S », pour une durée de deux ans et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.
- **ARRETE**, avec 25 voix pour et 1 voix contre (M. MANTELLO), le montant de la contribution à servir à l'OGEC Ecole Sainte Lucie au titre de l'exercice 2019 à 116 218 €.
- **APPROUVE**, avec 22 voix pour et 4 voix contre (Mmes COQUILLAUX et BEL – Mrs GARDETTE et BLANC), l'installation d'un dispositif de vidéoprotection sur le secteur de la plaine sportive ; sollicite une subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires
- **APPROUVE**, avec 18 voix pour et 8 voix contre (Mmes GIORDA – KUDIN - COQUILLAUX - BEL et Mrs GENNARO – CHAUVIN - GARDETTE - BLANC), l'installation de 3 caméras extérieures pour la protection du parking VALMAR CENTRE VILLE ; sollicite une subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de mise en accessibilité des bâtiments publics suivants : école élémentaire de Féjaz (WC), le groupe scolaire du Vallon Fleuri (WC et cheminements extérieurs), la mairie annexe et la bibliothèque (maitrise d'œuvre) ; demande à la Préfecture une subvention dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local pour l'année 2019.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de mise en accessibilité des bâtiments publics suivants : école élémentaire de Féjaz (WC), le groupe scolaire du Vallon Fleuri (WC et cheminements extérieurs), la mairie annexe et la bibliothèque (maitrise d'œuvre) ; demande à la Préfecture une subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2019.
- **DECIDE**, à l'unanimité, la création d'un marché communal sur la place de l'Hôtel de Ville et charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place de ce marché.
- **FIXE**, à l'unanimité, les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2020 comme suit :

**Hôtel de ville**

Boîte Postale 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél. 04 79 72 52 00  
Fax 04 79 72 74 84  
[www.laravoire.com](http://www.laravoire.com)

**Dispositifs publicitaires (taxation à l'unité)**

<b>Supports non numériques</b>	
Superficie totale ≤ à 50 m <sup>2</sup>	21,10 € le m <sup>2</sup>
Superficie totale > à 50 m <sup>2</sup>	42,20 € le m <sup>2</sup>
<b>Supports numériques</b>	
Superficie totale ≤ à 50 m <sup>2</sup>	63,30 € le m <sup>2</sup>
Superficie totale > à 50 m <sup>2</sup>	126,60 € le m <sup>2</sup>

**Pré-enseignes (taxation à l'unité)**

<b>Supports non numériques</b>	
Superficie totale ≤ à 1,5 m <sup>2</sup>	exonération
Superficie totale > à 1,5 m <sup>2</sup> et ≤ à 50 m <sup>2</sup>	21,10 € le m <sup>2</sup>
Superficie totale > à 50 m <sup>2</sup>	42,20 € le m <sup>2</sup>
<b>Supports numériques</b>	
Superficie totale ≤ à 1,5 m <sup>2</sup>	exonération
Superficie totale > à 1,5 m <sup>2</sup> et ≤ à 50 m <sup>2</sup>	63,30 € le m <sup>2</sup>
Superficie totale > à 50 m <sup>2</sup>	126,60 € le m <sup>2</sup>

**Enseignes (Taxation sur le cumul des surfaces des enseignes)**

Superficie totale > à 7 m <sup>2</sup> et ≤ à 12 m <sup>2</sup>	21,10 € le m <sup>2</sup>
Superficie totale > à 12 m <sup>2</sup> et ≤ à 50 m <sup>2</sup>	42,20 € le m <sup>2</sup>
Superficie totale > à 50 m <sup>2</sup>	84,40 € le m <sup>2</sup>

➤ **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention de fourrière à intervenir avec la SPA de la Savoie.

➤ **EMET**, avec 22 voix pour et 4 voix contre (Mmes COQUILLAUX et BEL – Mrs GARDETTE et BLANC), un avis favorable sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation et les dispositions du règlement du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu aussi de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains de Grand Chambéry qui concernent directement la Commune ; regrette la non-cohérence potentielle entre le PLUi HD et le Schéma de Cohérence Territoriale en cours de révision ; propose dans l'intérêt de l'amélioration de la qualité du document et de son adaptation au contexte communal, la prise en compte d'un certain nombre d'observations.

Le Maire,  
Frédéric BRET.

